Image not found or type unknown

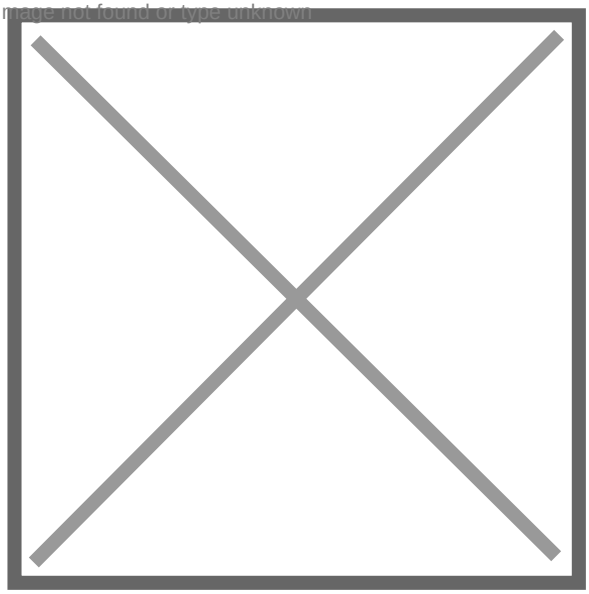

Abus de confiance de l'agence immobilière ?

Par **guillaume**, le **14/04/2011** à **19:51**

Bonjour,rnun état des lieux à été effectuer par une agence immobilière, lors de cette état des lieux un ensemble de choses ont été relévés sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord. rnA la signature de cette état des lieux (3 jours après la visite) chez cette meme agence immobilière, nous avons émis des doutes sur le bien fondé de signer cet état des lieux de sortie. rnL'agence nous a affirmer qu'il n'y avait aucun risque pour nous, que cela n'engagait a rien, et que par la suite nous pourrions faire un récommandé au propriétaire afin de précisez notre désaccord. rnDe plus, cette même agence immobilière nous a dit que seule les factures pouvait servir a nous faire payer d'éventuelles réparations, nous avons appris depuis, que cela était faux. rnQuel recours avons nous ? contre l'agence immobilière ? rnNe nous sommes dans le cas de "l'abus de confiance" ? rnTout en sachant que c'est cette même agence qui a fait l'état des lieux d'entrée et que visiblement cela aussi est interdit. rnNous avons l'impression de nous êtes fait avoir par l'agence et le propriétaire. rnEn vous remerciant par avance

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **19:54**

[citation]Tout en sachant que c'est cette même agence qui a fait l'état des lieux d'entrée et que visiblement cela aussi est interdit. [/citation] nonrnrnVous avez signé donc c'est fini. On ne signe jamais si on n'est pas d'accord, c'est un principe. Qu'ils vous aient raconté le contraire, de toute façon, ils nieront

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés